



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Septembre 2016

Réunion du conseil municipal du 20 juin 2016

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- l'attribution de l'amélioration acoustique de la salle polyvalente aux Etablissements STAM à Schiltigheim,
- l'attribution des travaux d'habillage de la cheminée de l'église (*chaufferie*) à la Ferblanterie Zinguerie FAESSEL Philippe à Hochfelden,
- de faire appel au bénévolat pour les travaux de reprise des murs de grès de l'église,
- l'attribution du remplacement du bardage du pignon ouest du club house aux **Etablissements** Beyer à Brumath,
- l'attribution de l'aménagement du talus rue de la forêt aux Etablissements SARLU PAYS DE LA ZORN à Mutzenhouse,
- l'attribution de la maîtrise d'œuvre de la réfection des voiries communales de l'ancien lotissement (rue des roses, rue St Blaise et place des lilas) au Bureau d'Ingénierie M2i de Wingsheim les quatre bans.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Activité périscolaire

Reconduction de l'activité COBAGYM (15 enfants) à compter du lundi 26 septembre 2016.



Etat civil

Grand anniversaire :

LAMIELLE Christel née MIESBACH, 80 ans le 07/08/2016

Anniversaire :

GRASS Lucien, 86 ans, né le 01/07/1930

DEBES Marie-Louise, 97 ans, née le 21/08/1919

WEBER Lucien, 84 ans, né le 14/09/1932

Naissances:

FISCHER Léane, Annie née le 17 juillet 2016.

Climat particulier? Réchauffement?



A Mutzenhouse 2016 est bien une année exceptionnelle, et si la récolte des bananes n'est pas pour cette année tous les espoirs sont permis!!

Activités seniors

Mise en place d'une boîte à livres

A l'initiative des seniors une "boîte à livres" sera mise gratuitement à la disposition du public, elle sera située à l'entrée de la place de l'école. La mise en place est prévue cet automne.



Photo non contractuelle, présentation à titre d'exemple.

Jardinage



La commune met à disposition de personnes aux doigts verts le terrain situé en face de l'école en échange de l'entretien de la parcelle.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie, en cas de demandes multiples il sera effectué un tirage au sort.

Brûlage des déchets végétaux

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses *déchets ménagers* à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



Dépôt d'habits Caritas



L'équipe Caritas d'Hochfelden collecte toute l'année des vêtements. Après les avoir triés, installés sur des présentoirs par taille, type..., elle organise des bourses aux vêtements de saison : printemps, été, hiver.

Les vêtements proposés à la vente permettent une double solidarité : les personnes aux revenus restreints peuvent acquérir des vêtements pour des montants très accessibles, les acheteurs soutiennent les actions d'aide aux plus démunis mises en place par l'équipe Caritas.

Contact : 06 80 50 69 61

Présidente : DURR Carine

Projet de réfection des voies du lotissement St Blaise



Une réunion publique concernant le projet de réfection de la voirie du lotissement St Blaise se tiendra le 17 octobre 2016 à 20h00 à la salle polyvalente.

Appel aux habitants

Afin d'illustrer le bulletin communal annuel il est nécessaire de disposer de photographies de la commune, la période souhaitée concerne les photos anciennes des années 1900 à 1970. Les archives ou de documents de cette époque sont les bienvenues de même vous pouvez transmettre un écrit concernant des événements que vous avez vécus.

Les documents (*les documents ou photographie sont restitués dans les plus brefs délais*) peuvent être déposés au secrétariat de mairie ou adressés par mail à l'adresse mairie.mutzenhouse@payszorn.com

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi	08h15	12h00
Jeudi	13h15	17h30

Permanence élus chaque 1^{er} vendredi du mois de 19h00 à 21h00.